

# Flash info PsyEN

## Faut pas prendre les PsyEN pour des pions !

Le projet de loi, bien mal nommé, sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » a été présenté au conseil des ministres le 27 avril et sera mis en discussion au parlement mi juin.

Plus la discussion du projet de loi approche, plus des précisions juridiques sont ajoutées visant à éliminer le service public d'orientation de l'Éducation nationale et contraindre les PsyEN à travailler dans le cadre du SPRO !



Après avoir prévu le transfert des DRONISEP et de leurs personnels, le gouvernement a fait inclure un paragraphe VI dans l'article 10 qui prévoyait, il y a quelques jours encore, un nouvel accord-cadre remplaçant celui du 28 novembre 2014: Il s'agissait d'indiquer, par des conventions régionales, les modalités selon lesquelles les établissements et services de l'État contribueraient au SPRO.

Mais depuis la publication de l'avis du conseil d'État, à propos du projet de loi, une nouvelle rédaction est apparue. Le conseil d'État constate que l'écriture d'un nouvel accord-cadre, en remplacement de celui du 28 novembre 2014, vise à permettre « **à l'État de mettre à disposition des régions, sans remboursement de leur part, des agents exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, et notamment au sein des centres d'information et d'orientation.** »

Désormais, la partie VI ne fait plus référence à une convention entre État et région mais prévoit que « **l'État peut, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, avec l'accord des intéressés, mettre à la disposition des régions des agents exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, selon des modalités définies par décret.** »

**On est ainsi passé en quelques jours, du transfert de la mission d'information des élèves de l'État vers les régions, à la mise à disposition des personnels des DRONISEP et des CIO !**

**Le double discours du MEN atteint ici ses limites !**

Il est difficile de continuer à communiquer en prétendant que la nomination des PsyEN est justifiée par la nécessité qu'ils soient plus présents auprès des élèves et des équipes, et organiser d'un point de vue législatif la possibilité de leur mise à disposition auprès des régions !

Transfert des DRONISEP dans telle région, transfert des DRONISEP et des DCIO ailleurs, voir de la totalité des PsyEN dans un 3<sup>ème</sup> cas de figure ? Mais où est l'intérêt des élèves ici ?

**La vérité c'est que nos CIO et les PsyEN ont fait l'objet d'un troc entre le gouvernement et l'ARF qui ne décolère pas de ne plus avoir la responsabilité de l'apprentissage. La question du service public, de la qualité de l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leurs projets et leur réussite scolaire importe peu à ces décideurs.**

**Les PSyEN ne sont pas des pions. Ils ont un statut, des missions, exercent dans des CIO et ont bien l'intention de continuer à le faire !**

**Le SNES-FSU a proposé aux autres organisations syndicales une réunion nationale le 17 mai afin de déboucher sur une expression commune et si possible un rassemblement national fin mai ou début juin. Continuons à mobiliser !**